ROUTES DE FRANCE
Bretagne

OPPBTP

A Vezin le Coquet, le 11 mars 2021

2021/0064/CE/KJ

Objet : Action pour des chantiers hors circulation

Monsieur le Président,

Les travaux de réseaux routiers et de voirie, réalisés par des entreprises de travaux publics sous circulation, sont à l'origine de risques importants pour la sécurité des personnels de chantier et sont également source de nuisances et de dangers pour les usagers.

Malgré les mesures de prévention prises de longue date par nos entreprises et l'amélioration des procédures d'organisation, le risque de heurt d'un salarié avec le véhicule d'un usager reste élevé. La présence par ailleurs d'usagers dans l'environnement immédiat des travaux, majore les risques inhérents à ce type de travaux et allonge la durée des chantiers et leur coût.

La Profession est engagée dans une démarche constante de progrès et lance avec le concours de l'OPPBTP, une action nationale intitulée « Routes Barrées » (cf affiche ci-jointe).

La réalisation de chantiers sur les réseaux routiers et de voirie doit pouvoir se faire hors circulation. Nos entreprises vous **demanderont systématiquement de pouvoir travailler sur une route fermée à la circulation (Route Barrée)** en sollicitant un échange sur les conditions de réalisation du chantier en termes de prévention et de sécurité.

Dans l'hypothèse où la demande de route barrée n'est pas acceptée, nos entreprises demanderont une alternative avec l'installation d'une zone de sécurité de 1 mètre entre la limite de la zone de chantier et la signalisation. Si cette zone sécurisée ne peut être mise en place en raison d'une largeur disponible insuffisante, il sera demandé d'isoler le chantier par des séparateurs de voies jointifs lestés type K16 ou séparateurs en béton.

Notre Profession n'a pas d'autre objectif que d'assurer la sécurité des personnels et des usagers lors de chantiers sur les réseaux routiers et de voirie. Elle souhaite aussi renforcer le dialogue entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux autour des enjeux de sécurité, de qualité d'exécution des chantiers et d'amélioration de la productivité.

.../...

ROUTES DE FRANCE – Bretagne
Au cœur de toutes les mobilités
2 rue des Maréchales – 35132 VEZIN LE COQUET
Tél. : 02 99 63 66 33 - www.routesdefrance.com/bretagne - bretagne@routesdefrance.com

Tous les acteurs concernés ou impactés par les travaux, maître d'ouvrage, personnel de l'entreprise, usagers ou riverains, commerçants, y trouveront avantage.

Notre syndicat régional (Routes de France – Bretagne) s'est rapproché de l'OPPBTP pour organiser des actions de sensibilisation ouvertes au plus grand nombre d'interlocuteurs, dont vos collaborateurs ou ceux de vos maîtres d'œuvre. Elles viseront à nourrir les échanges à partir de situations rencontrées sur le terrain et la présentation des conditions pratiques de mise en œuvre des solutions préconisées.

Restant à votre disposition pour échanger avec vous sur cette initiative,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Thierry MEYER

Président de Routes de France – Bretagne
(Syndicat de Spécialités de la FRTP Bretagne)

Bertrand ROCHE

Directeur d'Agence de l'OPPBTP

ROUTES DE FRANCE – Bretagne
Au cœur de toutes les mobilités
2 rue des Maréchales – 35132 VEZIN LE COQUET
Tél. : 02 99 63 66 33 - www.routesdefrance.com/bretagne - bretagne@routesdefrance.com